

# maintenant !

■ Extrait du registre des délibérations du conseil municipal  
Commission « Epanouissement du citoyen et jeunesse »

Séance du 27 septembre 2010  
Séance du 9 septembre 2010

## 35 Association Creil Basket - convention de mise à disposition d'un éducateur sportif

Etaient présents les membres inscrits au tableau

■ **Le Maire :**

Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN

■ **Maires-adjointes & Maires-adjoints :**

Mmes CAPON, CARLIER, M. LEGRAND, Mme BASMAISON, M. BOUADDI, Mme JAJAN, M. KCHOK,  
Mme KEZZOUL, M. ABBA-SIDICK.

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

MM. BERNARD-LUNEAU, SZPIRKO, GRIMBERT, ASSAMTI, Mmes DINGIVAL, BOUKHELIF, OYONO,  
MM. BEAUBRUN, LEMAIRE, BOULHAMANE, RIFI-SAÏDI, Mme PAMART, Mme MAUPIN, MM. TAHI,  
BELMHAND, NACHITE, Mme RIFFAULT

Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

M. MONTES

M. CABARET

Mme PORAS

Mme KOUACHI-MAHSAS

Mme M'BAYE-DIAO

Mme BARBETTE

M. SEGUIN

Mme SOKOLONSKI

M. CHEURFA

Etaient absents :

Pouvoir à : Mme BASMAISON

Pouvoir à : M. VILLEMMAIN

Pouvoir à : M. GRIMBERT

Pouvoir à : M. BOULHAMANE

Pouvoir à : M. RIFI SAÏDI

Pouvoir à : M. BEAUBRUN

Pouvoir à : Mme MAUPIN

Pouvoir à : M. TAHI

Pouvoir à : M. NACHITE

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

M. VARLET

M. MACHU

Mme FEVRIER

- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal 39
- Nombre de conseillers en exercice 39
- Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés 36

■ **Rapport de présentation :**

Monsieur Cédric LEMAIRE, conseiller municipal délégué, expose :

La présente convention, qui vous est proposée, définit la mise à disposition d'un éducateur sportif par l'association Creil Basket pour des interventions réparties entre le temps scolaire, l'école municipale des sports et hors temps scolaire sous forme de stages ou d'autres animations.

Cette mise à disposition prévoit 720 heures maximum par an d'interventions de l'éducateur, sur la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2011 au 31 décembre 2013. Un état des heures sera transmis par le club, qui servira de base pour calculer la subvention attribuée à l'association et rémunérer cet éducateur sportif au prix horaire de 13.36 €.

Vous êtes appelés à voter.



# maintenant !

■ Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L 2121-29,

Vu l'avis de la commission «Epanouissement du citoyen, jeunesse» en date du 9 septembre 2010

Entendu le rapport de présentation,

■ Vote ordinaire :

Votants : 36

Pour : 36

Contre : 0

Abstention : 0

■ Décide à l'unanimité :

**Article 1er** : d'autoriser le Maire à signer la convention de mise à disposition d'un éducateur sportif avec Creil basket pour la période du 01/01/2011 au 31/12/2013.

**Article 2** : d'imputer les dépenses afférentes au budget de la Ville (compte 65745/40/DB).

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Date d'affichage :

05 OCT. 2010

Accusé réception de la Sous Préfecture de Senlis :

05 OCT. 2010

Jean-Claude VILLEMAIN

Maire de Creil,  
Conseiller général de l'Oise



Certifié exécutoire le présent document  
Creil, le 05.10.10. Signature Le Maire.

Pour le Maire et par délégation  
Le Directeur Général des Services  
Philippe Raluy



C'est  
maintenant !  
www.mairie-creil.fr

LA VILLE  
**CREIL**  
OISEPICARDIE